Zeitschrift: Protar
Herausgeber: Schweizerische Luftschutz-Offiziersgesellschaft; Schweizerische Gesellschaft der Offiziere des Territorialdienstes
Band: 12 (1946)
Heft: 2

Rubrik: Kleine Mitteilungen

Nutzungsbedingungen
Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 23.08.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Das Flugzeug. Technisches Reglement Nr. 317 der schweizerischen Armee. Zu beziehen bei der Eidg. Drucksachen- und Materialzentrale, Bundeshaus Ost, Bern, zum Preis von Fr. 2.40.

Es gibt selten technische Reglemente, die über den Rahmen des internen Gebrauchs hinausgehen und das Interesse eines grossen (aucht nicht-militärischen) Leserkreises zu erwecken vermögen. Das Reglement «Das Flugzeug» ist eines dieser seltenen; es ist für solche geschrieben, die alles, was mit Flugzeug und Fliegen zusammenhängt, näher kennen lernen möchten. In über 130 Seiten mit zirka 190 Figuren behandelt es die Hauptbegriffe des Flugwesens (Definierung der Begriffe, Flugzeug-Erkennungsdienst, Einteilung und Bezeichnung der Flugzeugtypen nach Verwendungszweck), die Grundlagen der Fluglehre (Aerodynamik und -statik), den Aufbau des Flugzeugs (Zelle, Motor, Instrumente, Bewaffnung) und die Betriebsstoffe (Gewinnung, Destillation usw.). Ein übersichtliches Sachwortverzeichnis erleichtert das Auffinden der zahlreichen Begriffe.

Es ist von jeher als ein Mangel empfunden worden, dass die Fachliteratur dieses Gebietes aus dem Ausland bezogen werden musste, um so mehr ist zu begrüssen, das unsere Fliegertruppe nun ein eigenes, umfassendes Werk geschaffen hat. *(Ewe)*

Kleine Mitteilungen

Les nouvelles prescriptions de contrôle de la P. A.

Au début de cette année les nouvelles prescriptions de contrôle de la P. A. furent remises à tous les commandants de la P. A. L'innovation essentielle consiste dans la tenue du contrôle de corps de tous les hommes astreints au service de la P. A. Il ne s'agit pas d'un contrôle spécial fait par le S.+P. A., mais de l'exécution de l'ordonnance du Conseil fédéral du 10 avril 1945 sur les contrôles militaires. Les services du D. M. F. tiennent les contrôles de corps des états-majors *fédéraux* et unités *fédérales,* les autorités militaires cantonales des états-majors *cantonaux* et unités *cantonales.* Le service de la P. A. tiendra un contrôle des troupes de la P. A., comme par exemple, le service du génie du D. M. F. tiendra un contrôle de corps des troupes du génie. Il est essentiel que les autorités fédérales et cantonales de contrôle établissent une *nouvelle* cartothèque uniforme pour toutes les troupes. A l'exception du S.+P. A., toutes les autorités de contrôle tiennent déjà depuis toujours un contrôle de corps, soit sous la forme de livres, soit sur des cartes individuelles.

Quant à la nécessité et à l'utilité du contrôle des troupes de la P. A., l'établissement à l'heure actuelle de celui-ci se motive pour les raisons suivantes: Le manque d'un moyen uniforme permettant de contrôler tous les hommes astreints au service de la P. A., s'est fait sentir dès le début. Tant que la deuxième guerre mondiale exigeait l'état de préparation constant de la troupe, il était impossible de trouver le temps nécessaire pour procéder, à côté des travaux courants et plus urgents, à l'établissement des $2 \times 40'000$ cartes des unités P. A. locales. Le service actif étant terminé, nous avons maintenant la possibilité de procéder à ce travail qui doit être effectué avec une exactitude scrupuleuse. Un des buts principaux du contrôle de corps permet de suivre un homme attribué à la P. A. durant toute la période pendant laquelle il est astreint à ce service, ce qui empêche de le perdre de vue, malgré des changements de domicile, les congés, etc. Dans la P. A., un changement de domicile amène généralement une incorporation dans une nouvelle unité P. A. Il est donc plus ou moins facile pour un homme de se soustraire au service. Pendant la guerre, un contrôle était encore garanti grâce aux nombreux services à faire et à l'état de piquet constant. Aujourd'hui, le danger d'une diminution des effectifs des unités est évident, si un contrôle efficace des effectifs ne veille pas à ce que les hommes incorporés restent dans la P. A., même en cas de changement de domicile, ce qui les fait perdre de vue par les commandants des unités.

Il est clair que l'établissement de tous ces contrôles nécessite un certain temps. L'ordonnance citée plus haut prescrit que les contrôles de corps devront être établis jusqu'au 31 octobre 1947. Les unités P. A. seront groupés par cantons et les contrôles de corps seront établis dans l'ordre alphabétique. Jusqu'à présent, les contrôles de corps des unités P. A. sont établis pour trois cantons et dans la première moitié de 1946, les contrôles seront mis à jour pour tous les bataillons.

Pour la mise à jour du contrôle de corps, il est nécessaire de retirer les L. S. et cela aussi dans les différents services du D. M. F. qui possèdent déjà le contrôle de corps. La nouvelle carte a des rubriques qui ne peuvent être remplies qu'au vu des L. S. L'envoi des L. S. cause à l'heure actuelle aux commandants certains ennuis, mais il ne faut pas oublier qu'il leur sera remis plus tard du contrôle de corps complet (système feuilles mobiles), qui facilitera énormément une vue d'ensemble et un contrôle de l'unité.

Ein kleines Flugzeug für den Privatgebrauch.

Die amerikanische «Republican Aviation Corporation» gibt die Fabrikation eines kleinen Amphibienflugzeuges für den Privatgebrauch bekannt, das nach dem Kriege serienweise hergestellt werden soll. Der Preis des neuen «Thunderbolt Amphibian» wird sich auf weniger als 4000 Dollar stellen. Es ist, laut Zeitschrift «Neuheiten und Erfindungen», Bern, Heft 4, 1945, ein Ganzmetall-Eindecker, bei dem lediglich die Flügelenden sowie andere Steuerorgane aus anderem Material bestehen, ferner ist die obere Hälfte der für vier Passagiere berechneten Kabine aus Plexiglas hergestellt, um einen unbehinderten Ausblick zu gewähren. Der Antrieb erfolgt durch Heckmotor und Heckpropeller, der 6-Zylindermotor weist eine Stärke von 175 PS auf und verleiht dem Flugzeug eine Höchstgeschwindigkeit von über 190 Stundenkilometern, was einer Reisegeschwindigkeit von beinahe 170 Stundenkilometern entspricht. Eine bisher nur bei Sturzfliegern übliche Vorrichtung an den Flügelenden setzt die Landegeschwindigkeit auf 80 Stundenkilometer herab. *r.*